

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 07 juillet 2016 à 19 h 30 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean MARTINAGE, Mme Loré VINDRY, M. Christian BILLAUD, Mme Ghislaine LALBERTIER, M. Joseph LILLO, Mme Geneviève RIBAILLIER, M. Pierre MELLINGER, Mme Odile OUEDRAOGO, Mme Régine PASQUIER, Mme Catherine VITOUX, Mme Xandrine GUERIN, M. Bertrand GONIN.

ÉTAIENT ABSENTS, ONT DONNÉ POUVOIR

M. Daniel VIALLY a donné procuration à Mme Régine PASQUIER,
M. Olivier FARGES a donné procuration à M. Jean MARTINAGE.

ÉTAIT ABSENT

M. Serge GRANGE, absent.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE

- | | |
|-------|--|
| 27/05 | Visite chantier Cheminement mode doux la Tourette avec Christian
Rencontre à Fleurieux avec MJC de L'Arbresle présentation avec Loré |
| 28/05 | Vernissage de l'expo à Lentilly « Faites de l'art »
Fête de la pierre Carrières de Glay |
| 30/05 | CCPA Commission voirie Bilan AMI |
| 31/05 | Réunion Maire + Adjointes |
| 01/06 | CCPA Actions du SOL dans le cadre du CDDRA désengagement de la région
PEDT point avec la commission |
| 02/06 | SCOT Tour |
| 03/06 | Visite chantier Cheminement mode doux la Tourette avec Christian |
| 04/06 | Marché de l'environnement à Saint Germain Nuelles |
| 06/06 | Visite Sécurité au Restaurant Matisse (Super U)
CCPA Réunion sur le Géoportail de l'Urbanisme |
| 07/06 | CCPA Réunion sur les transports scolaires |
| 08/06 | Réunion Maire + Adjointes |
| 09/06 | Conférences des maires Statut et compétences de la CCPA dans le cadre de la Loi Notre |
| 10/06 | Point avec Semcoda avec José, Pierre, Bertrand et Valérie
Visite chantier Cheminement mode doux la Tourette avec Christian |
| 11/06 | Parrainage républicain (Adeline)
Inauguration de l'Archipel avec certains élus |
| 13/06 | AG de Lacim avec accueil d'un permanent Malien |
| 14/06 | Réunion CEOL garage Parret à Savigny
Rencontre MJC Emmanuel Jacquot avec Loré
Visite sécurité ERP mairie avec José
CCPA Com. Aménagement Territoire
Conseil d'école avec la commission |

15/06	Présentation par CCPA sécurisation du Chemin des Rompières Rencontre famille Lacroix/Stival avec Christian CCPA Commission Agri Tourisme
16/06	Rencontre F Petit pour le démarrage des TAP atelier cuisine avec Loré
17/06	Commission sécurité Super U dans la phase chantier
20/06	Réunion Maire + Adjointes
21/06	SYRIBT point sur Comité de Rivière Inscription école Hamachi avec Loré
22/06	Réunion « Au cœur des Cantons » à St Laurent de Cham. avec Bertrand
23/06	Commission Générale
24/06	Rencontre avec Syder et Eiffage energie extinction nocturne avec Pierre Fête de la musique
25/06	AG Hopital de L'Arbresle Mariage
27/06	Réunion Maire + Adjointes
29/06	CCPA Mutuelle communale avec Loré
01/07	Réunion Dalkia sur questions énergétiques avec José
04/07	Commission générale Rappel projet Thibaud avec tous les élus
05/07	COFIL sur Restauration Espace Bigout Réunion Mensuelle CEOL
06/07	Réunion suite dégradation rond-point gare avec Christian Comité syndical SIABA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance M. Pierre MELLINGER.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour les points suivants :

- Néant.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Policier Municipal,
- Convention de partenariat police municipale.

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2016 – 37/2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 35/2015 par laquelle ont été fixés les tarifs des encarts publicitaires que les annonceurs font paraître dans le bulletin municipal de la Commune d'Éveux. Sur proposition de la Commission Municipale Information et Informatique, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal, de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2016.

Les tarifs proposés à partir de l'année 2016 sont :

Dimensions des encarts	Prix en € TTC à partir de 2016	Rappel du montant précédent
1/8 ^{ème} de page (9 cm x 6 cm)	80,00 €	80,00 €
1/4 de page (9 cm x 12 cm)	140,00 €	140,00 €
1/2 de page (18 cm x 12 cm)	250,00 €	250,00 €
1 page (18 cm x 24 cm)	500,00 €	500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **FIXE** le tarif des encarts publicitaires applicables en 2016 selon le tableau présenté ci-dessus.

Renégociation du taux d'emprunt du Crédit Mutuel – 38/2016

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2008/09 décidant un emprunt de 130 000,00 € pour financer l'aménagement de l'ancienne grange, place du Marronnier, en boulangerie ainsi que la délibération n° 59/2008 demandant le décaissement du prêt.

Le Crédit Mutuel de l'Arbresle a accordé par contrat du 14 mars 2008 un prêt de 130 000 € à la mairie d'Éveux avec un taux fixe de 4,65 % et un remboursement total de 181 290,00 € intérêts compris, sur 180 mois (15 ans) dont les trimestrialités sont de 3 021,50 €.

Il devient nécessaire de renégocier le prêt à moyen terme à taux fixe de 1,30% proposé par le Crédit Mutuel par un remboursement anticipé moyennant le paiement d'une indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☒ **ACCEPTE** la renégociation du prêt de 130 000,00 € par le Crédit Mutuel sur le budget annexe Locaux Commerciaux,
- ☒ **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à signer le contrat de prêt.

Réalisation d'une opération de réhabilitation de la grange « Maison Thibaud » en 2 logements – Partenariat ÉVEUX/ SEMCODA – 39/2016

Sur la base de ce programme, SEMCODA propose la signature avec la Commune d'un **bail emphytéotique moyennant un loyer unique payable à la signature notariée d'un montant de 60 000 €** (Soixante Mille Euros). Ce bail serait consenti pour **une durée de 52 ans** à compter de la fin de la réhabilitation de la grange.

L'ensemble reviendrait à la Commune à l'expiration du bail.

Monsieur le Maire rappelle que les Conditions Suspensives demandées par S.E.M.C.O.D.A. sont les suivantes :

- Obtention d'un avis conforme du Service des Domaines sur le prix,
- Obtention de l'agrément des financements PLUS,
- Obtention des garanties d'emprunts des collectivités territoriales,
- Obtention d'un Permis de Construire purgé de tout recours, relatif au programme précité.

Après échange de vues, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales :

- **DECIDE** de donner son accord pour le projet proposé par S.E.M.C.O.D.A., à savoir la réhabilitation de la grange « Maison Thibaud » en 2 logements collectifs locatifs, financés en PLUS, sur le tènement communal cadastré Section AO N°0019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature du Bail Emphytéotique sur les tènements fonciers communaux au profit de S.E.M.C.O.D.A. aux conditions ci-dessus.

Assistance à maîtrise d'ouvrage SEMCODA pour la réhabilitation de la grange « Maison Thibaud » - 40/2016

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le projet de rénovation d'une ancienne grange propriété de la commune comme suit :

- Transformation de l'étage du bâtiment en 2 logements locatifs conventionnés (1 T2 et 1 T3) financés en PLUS sous assistance à maîtrise d'ouvrage SEMCODA,
- Réalisation au rez de chaussée d'un commerce et d'un local associatif sous assistance à maîtrise d'ouvrage SEMCODA – Estimation des travaux 578 000 € HT (hors honoraires).

Pour la réalisation de l'opération, la Commune souhaite confier une conduite d'opération à la SEMCODA.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** de lancer l'aménagement de la grange « Maison Thibaud » à ÉVEUX,
- ▶ **DECIDE** de passer une convention de conduite d'opération avec la SEMCODA (50 rue du Pavillon CS 91007 01009 BOURG EN BRESSE Cedex) pour un montant de 15 000 € HT,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés liés à cette opération, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération.

Participation au capital de SEMCODA pour la réhabilitation de la grange « Maison Thibaud » – 41/2016

Monsieur le Maire expose l'opération proposée par S.E.M.C.O.D.A., qui consiste en la réhabilitation de la grange « Maison Thibaud » en 2 logements collectifs, destinés à la location, financés en PLUS (1 T2 / 1 T3) sur le tènement foncier communal cadastré **Section AO N°0019**, sis Parc Municipal à ÉVEUX (69).

Pour ce faire, la commune d'Éveux mettra à la disposition de SEMCODA, l'emprise foncière nécessaire dans le cadre d'un Bail Emphytéotique moyennant un loyer payé d'avance d'un montant de 60 000 Euros (Soixante Mille Euros).

Monsieur le Maire propose que pour faciliter la réalisation de cette opération et accompagner S.E.M.C.O.D.A. dans ses missions au service du logement social, la Commune participe à la prochaine **augmentation de capital de S.E.M.C.O.D.A.** pour un **montant de 40 000 Euros** (Quarante Mille Euros).

Il indique également que la collectivité se verra alors attribuer des parts sociales pour un montant égal à cette participation.

Monsieur le Maire précise que le capital actuel s'élève à 15 441 472 euros avec comme actionnaire principal le département de l'Ain (33,96 %). Pour le reste, il est constitué pour 29,54 % par 172 communes actionnaires et pour 36,50 % d'actionnaires privés (Caisse des dépôts, collecteurs de 1%, Caisse d'Épargne, etc...).

Après échange de vues, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales :

- **DECIDE** de participer à la prochaine augmentation de capital de la S.E.M.C.O.D.A. à hauteur de Quarante Mille Euros (40 000 €) par la souscription du nombre d'actions nécessaire en fonction de la valeur de l'action prime d'émission comprise,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature du bulletin de souscription et du mandatement en vue de la souscription d'actions S.E.M.C.O.D.A.

APPEL A PROJET 2016/2017– 42/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projet des collectivités 2016/2017, nouvelle politique de partenariat territorial du Département du Rhône qui se substitue au contrat triennal géré par la Maison du Rhône à l'Arbresle.

Ce projet annualisé concerne l'aménagement de la grange « Maison Thibaud » en local associatif, commerce et logements, Place du Marronnier à Éveux.

La demande de subvention au Département s'articule comme suit :

▶ – **Aménagement de l'espace THIBAUD**

✓ Montant des travaux HT 593 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** l'appel à projet 2016/2017 pour l'aménagement de la grange « Maison Thibaud »,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- ▶ **SOLLICITE** les subventions au titre de l'année 2016.

NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE – 43/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 20/2013 du 21 février 2013 portant sur la mise en place du nouveau règlement intérieur au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'instaurer un nouveau règlement plus adapté au service et à son fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur comporte en annexes :

- une charte du savoir vivre et du respect mutuel,
- une grille de mesures d'avertissements et de sanctions.

Les parents utilisateurs du service, devront en accepter les termes.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement au Conseil Municipal et sollicite l'avis de ses membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTTE** les termes du nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire,
- ▶ **PRÉCISE** qu'à compter de ce jour, ce nouveau règlement intérieur se substitue au précédent.